



Published on *Douanes sénégalaises* (<http://www.douanes.sn>)

[Accueil](#) > [Recrutement et Formation](#) > La formation en Douane

La formation en Douane

Le souci de fournir des recettes budgétaires au Trésor Public, de sauvegarder l'économie nationale contre les agressions de toutes sortes (fraude, dumping, contrefaçon...) et de protéger la santé des populations préoccupe de nos jours l'Administration des Douanes.

Pour atteindre les objectifs fixés par les autorités du pays, les agents des Douanes se doivent d'être suffisamment formés, autant en matière douanière que dans d'autres domaines comme le transport, la logistique, l'économie, les sciences et les nouvelles technologies de l'information et de la communication...

Pour répondre à ce besoin l'Administration des Douanes a, décidé de la mise en place d'une politique de formation adaptée à ses besoins.

● I – OBJECTIFS

Les différents Directeurs généraux des Douanes ont fait de la Formation, une priorité.

Il s'agit de former des agents performants, capables de réagir efficacement devant toute situation.

Pour ce faire, ils devraient pouvoir en permanence :

- lire tous les documents douaniers, commerciaux, bancaires et administratifs ;
- commander des hommes, en imposant la discipline dans les rangs;
- procéder à une vérification correcte des marchandises ;
- procéder à la liquidation et au recouvrement des droits et taxes dus sur ces marchandises;
- reconnaître et identifier les containers et marchandises;
- contrôler les moyens de paiement;
- écorer les colis au débarquement et à l'embarquement des marchandises ;
- surveiller les marchandises et moyens de transport;
- exécuter les opérations de contrôle des marchandises en circulation ou en détention ;
- tenir les différents registres de Douane;

- utiliser le système informatique GAÏNDE;
- lutter efficacement contre la fraude, le trafic illicite de stupéfiants et le blanchiment d'argent.

La Direction générale des Douanes a également tenu à matérialiser le partenariat avec le secteur privé en ouvrant une « section des Auxiliaires des Douanes » au niveau de l'école des Douanes.

L'objectif ainsi visé est de former les partenaires du service des douanes dans leurs différents domaines d'activités pour faciliter la collaboration entre les acteurs.

● II – RECRUTEMENT

Le recrutement se fait exclusivement par concours organisés pour l'accès aux différents corps du personnel de l'Administration des Douanes.

Ces concours sont organisés par la voie directe, pour les sénégalais âgés de 20 à 30 ans, jouissant d'une bonne moralité et aptes physiquement à servir sur tout le territoire de jour, comme de nuit.

Il se fait également par la voie professionnelle pour les agents des Douanes en activité.

Enfin, au titre des emplois réservés (20 à 35 ans) pour le personnel militaire et les anciens militaires totalisant au moins 5 ans de service militaire.

Beaucoup d'auditeurs venant des pays amis (Iles Comores, Tchad, Congo et Guinée-Bissau) sont formés à l'Ecole des Douanes.

● III – STRUCTURES DE FORMATION

L'Ecole des Douanes est considérée comme la principale structure qui assure la formation des agents des Douanes. A ce titre, depuis 1970, elle a assuré la formation de tous les agents des Douanes des hiérarchies B2, B4 et C1 aux métiers des Douanes. Il s'agit des Contrôleurs (recrutés parmi les titulaires du baccalauréat ayant réussi au concours d'entrée et reçu deux années de formation), des Sous-officiers(recrutés parmi les titulaires du baccalauréat ayant servi sous les drapeaux , réussi au concours d'entrée et reçu deux années de formation), des Agents de Constatation (recrutés parmi les titulaires du brevet de fin d'études Moyennes ayant réussi au concours d'entrée et reçu une année de formation), des Agents Brevetés(recrutés parmi les titulaires du brevet de fin d'études Moyennes ayant servi sous les drapeaux , réussi au concours d'entrée et reçu une année de formation) et des Préposés des Douanes recrutés parmi les titulaires du certificat de fin d'études élémentaires ayant servi sous les drapeaux , réussi au concours d'entrée et reçu une année de formation.

Depuis 1974 l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM), devenue l'Ecole Nationale de l'Administration (ENA) assure, en rapport avec la Direction générale des Douanes, la formation des Inspecteurs et Officiers des Douanes (recrutés parmi les titulaires d'une maîtrise de l'enseignement supérieur ayant réussi au concours d'entrée à l'ENA Section Douanes et des Contrôleurs et Sous-officiers des douanes en activité ayant réussi au concours d'entrée).

● IV – LE CONTENU DE LA FORMATION

Comme pour toute formation professionnelle, des enseignements sont dispensés dans ces structures afin de fournir aux futurs agents des Douanes tous les outils indispensables à l'exercice de leurs fonctions.

Des cours théoriques sont dispensés sur les matières principales suivantes :

- Législation et Réglementation Douanières;

- Procédures Douanières;
- Contentieux Douanier;
- Tarif Douanier;
- Organisations Internationales à caractère économique (UEMOA, OMD, ACP-UE, OMC);
- Organisation et Exécution du Service.
- Informatique douanière.

D'autres matières importantes sont également enseignées sous forme de cours théoriques. Il s'agit de :

- l'Economie du Sénégal appelée géographie économique;
- les Transports internationaux;
- l'Informatique générale;
- l'Education physique;
- l'Instruction Militaire;
- le Transit, la Manutention et la consignation;
- le Renseignement;
- l'Anglais;
- l'Armement;
- les Finances Publiques;
- la Comptabilité commerciale;
- la Rédaction Administrative
- le Droit Administratif.
- Le Secourisme;
- Les Transmissions;
- La Conduite automobile.

La formation revêt par ailleurs des aspects pratiques qu'il convient de satisfaire avec des stages et visites d'entreprises.

Pour les élèves agents des Douanes, il s'agit non seulement de vivre l'expérience des bureaux et brigades des Douanes, mais encore de s'informer amplement sur la vie des entreprises, leur fonctionnement et leurs contraintes.

Pour les élèves auxiliaires des Douanes, les stages en entreprise et dans les bureaux des douanes permettent non seulement de constater de visu le déroulement des opérations d'importation, d'exportation et leur traitement administratif, mais encore

de renseigner amplement sur les règles de fonctionnement et les contraintes du service des douanes.

● V – LES FORMATEURS

Les cours sont dispensés par un personnel expérimenté. Il s'agit en général des agents des Douanes dont la vocation à enseigner ne fait l'objet d'aucun doute. Ils mènent des recherches sur des domaines très pointus de la réglementation et de la pratique douanière.

Et depuis quelques années, l'Ecole des Douanes fait appel au personnel retraité du service des Douanes pour faire bénéficier, aux élèves et auditeurs, de leurs expériences.

L'Ecole des Douanes et l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) font également appel à des compétences de l'université, de l'enseignement secondaire, de la fonction publique, de l'Etat-major Général des Forces Armées et du Secteur Privé pour dispenser des cours théoriques et pratiques dans des domaines divers mais utiles pour l'exercice des métiers de Douane.

L'Administration des Douanes utilise depuis un moment le E. Learning (enseignement à distance) du programme de l'OMD pour le renforcement des capacités de son personnel.
